

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JANVIER 2009**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REYMANN, Maire de RAEDERSHEIM  
Sur convocation en date du 13 janvier 2009

**PRESENTS** : MM. Jean-Paul BEREUTER, Yves LECONTE, Alphonse DUBICH, Adjoint, Mmes Christiane EHRET, Christine SCHMUCK, Marie-Paule THOMAS et Madeleine WIEST, MM. Jean-Michel BEDOUET, Jean-Claude BOETSCH, Sylvain DESSENNE, Gilbert WEISSER, Jean-Pierre PELTIER et Gérard CLADE.

**ABSENTS EXCUSES** :

Mme Marie-José METHENIER donne procuration à Mme Christine SCHMUCK.

Monsieur le Maire salue les personnes présentes.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal en date du 08 décembre 2008**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 08 décembre 2008.

Adopté à l'unanimité

### **2. Création d'un poste d'adjoint administratif**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le budget communal;

**Vu** le tableau des effectifs ;

### **NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.



**DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE :**  
à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009

**MOTIFS :**

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de prendre en compte la nouvelle mutation.  
Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**3. Divers**

**- Droit de préemption : Chemin de Bollwiller**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'intention d'aliéner concernant la propriété de Mme VINCENTZ a été déposée en Mairie.

La Commune de Raedersheim s'engage à acquérir moyennant le prix de 3.800.- € (trois mille huit cents euros) le tout, une bande de terrain à arpenter à partir de la parcelle cadastrée section 3 n° 456/16.

La Commune de Raedersheim s'engage à reconstruire à l'identique sur le terrain conservé par l'acquéreur, le mur et la clôture. Les frais, droits et émoluments sont supportés par la Commune.

**- Renouvellement des contrats d'assurances de la Commune :**

Monsieur le Maire signale que le lot n° 1 - Patrimoine, le lot n° 2 - Responsabilité et protection juridique et le lot n° 3 – Véhicules ont été attribués à GROUPAMA et le lot n° 4 – Protection juridique des agents et des élus à SMACL.

- En ce qui concerne les travaux prévus dans la forêt rue de la Rivière – rue d'Issenheim, Monsieur le Maire pourra obtenir des subventions à travers le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain).

Monsieur le Maire donne lecture des félicitations et des remerciements reçus en Mairie.

La séance est close à 22 H 10.

Fait à Raedersheim, le 20 janvier 2009

Le Maire,

J.M. REYMANN